

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

du 25 mars 2026 au 27 avril 2026

- ENQUÊTE PUBLIQUE U N I Q U E PORTANT SUR LES OBJETS SUIVANTS :**
- **OBJET N°1 : LA RÉVISION GÉNÉRALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE SERIGNAN**
 - **OBJET N°2 : LA CREATION D'UN PERIMETRE DELIMITE DES ABORDS (PDA)**

Par arrêté municipal en date du 04 mars 2026, Monsieur le Maire a ordonné l'ouverture d'une enquête publique unique portant sur les objets susmentionnés pour une durée minimale de 34 jours consécutifs, du mercredi 25 mars 2026 à 9h00 au lundi 27 avril 2026 à 17h00.

Par décision N°E26000011/34 de la magistrate-déléguée du tribunal administratif de Montpellier en date du 17 février 2026 a désigné Madame Martine RIVOLIER en qualité de commissaire-enquêteur, et Monsieur Bernard COMMANDRE, en qualité de commissaire-enquêteur suppléant.

La personne responsable du projet de révision générale du plan local d'urbanisme de la commune de Sérignan, auprès de qui les informations peuvent être demandées, est Monsieur Frédéric LACAS, maire de Sérignan.

La personne responsable du projet de création du périmètre délimité des abords de l'Eglise de Notre-Dame de Grâce, auprès de qui les informations peuvent être demandées, est M. le Préfet de Région représenté par l'Architecte des Bâtiments de France.

Le dossier d'enquête :

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier sera déposé et consultable du mercredi 25 mars 2026 à 9h00 au lundi 27 avril 2026 à 17h00 :

- En mairie de Sérignan, siège de l'enquête, aux jours et heures suivants :
du lundi au jeudi, de 08h00 à 12h00 - de 14h00 à 18h00 et le vendredi de 08h à 12h00 - de 14h00 à 17h00
- Sur le site internet comportant le registre dématérialisé sécurisé au lien suivant :
<https://www.democratie-active.fr/serignan-enquete-publique-plu/>

Information du public

L'information du public sur l'ouverture et l'organisation de l'enquête publique unique portant sur les objets cités en intitulé, sera assurée par les mesures de publicité suivantes :

- Le présent avis d'enquête sera publié en caractères apparents 15 jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé de même dans les 8 premiers jours de celle-ci dans les 2 journaux suivants :
 - Midi Libre édition Béziers
 - La Marseillaise Hérault
- Le présent avis d'enquête fera l'objet d'un affichage selon les normes édictées par l'arrêté du 9 septembre 2021 par voie d'affiches afin de lui assurer la plus large diffusion, quinze jours au moins avant le début de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci sur les principaux lieux d'intérêts de la Commune (Mairie, Mairie annexe de la Galine et aire de jeux de la Yole).
- Le présent avis d'enquête fera l'objet d'une publication au minimum 15 jours avant le début de l'enquête sur le site internet de la Mairie (<https://ville-serignan.fr/>) et pendant toute la durée de celle-ci.

Evaluation environnementale de la procédure d'urbanisme

La révision générale du plan local d'urbanisme de SERIGNAN a fait l'objet d'une évaluation environnementale, et le dossier arrêté a été transmis à la Mission régionale d'Autorité environnementale (MRAe) de la région Occitanie en date du 10 décembre 2025.

Les observations et propositions du public :

Le public pourra déposer ou transmettre ses observations et propositions durant toute la durée de l'enquête, soit du mercredi 25 mars 2026 à 9h00 au lundi 27 avril 2026 à 17h00 :

- Sur le registre d'enquête déposé en mairie de Sérignan, siège de l'enquête, suivant les horaires d'ouverture précités ;
- Par voie postale au commissaire enquêteur qui les annexera dans les meilleurs délais au registre après les avoir visées, à l'adresse suivante :
Madame le commissaire enquêteur
Révision générale du PLU de la commune de Sérignan
et/ou
Création d'un Périmètre Délimité des
Abords (PDA)
Hôtel de ville de Sérignan
146, Avenue de la Plage
34410 SERIGNAN
- Par voie électronique à l'adresse mail suivante : serignan-enquete-publique-plu@democratie-active.fr ou sur le registre dématérialisé à l'adresse internet suivante
<https://www.democratie-active.fr/serignan-enquete-publique-plu/>
- Lors des permanences du commissaire enquêteur, recevant les observations et propositions du public en mairie de Sérignan, qui sont fixées aux dates et horaires suivants :
 - mercredi 25 mars 2026 de 09h00 à 12h00,
 - vendredi 10 avril 2026 de 14h00 à 17h00,
 - lundi 27 avril 2026 de 14h00 à 17h00,

Un mois après la clôture de l'enquête publique, le rapport unique du commissaire enquêteur et ses conclusions motivées, consignées séparément seront tenus à la disposition du public à la Mairie et sur le site accessible à l'adresse suivante <https://ville-serignan.fr/vie-pratique/urbanisme/documents-durbanisme/> pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Les décisions pouvant être adoptées au terme de l'enquête :

À l'issue de l'enquête publique unique, le projet de révision générale du plan local d'urbanisme de la commune de Sérignan, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera soumis pour son approbation au conseil municipal de Sérignan.

Complémentairement, le projet de périmètre délimité des abords sera soumis au conseil municipal de Sérignan pour accord en vue de leur création par décision de l'autorité administrative conformément aux dispositions de l'article L.621-31 du code du Patrimoine, et de son annexion au PLU de Sérignan au titre des servitudes d'utilité publique conformément à l'article R.153-18 du code de l'urbanisme.